

**DOSSIER DE DEMANDE DE TRANSFERT
D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT
D'UN VÉHICULE « TAXI »**

Imprimé à compléter par le repreneur et à transmettre **en double exemplaire** à la mairie de la commune sollicitée pour vérification des conditions de cessibilité de l'autorisation de stationnement

NB : Pour mémoire, seules les ADS délivrées avant 2014 peuvent être cessibles, sous condition d'avoir été exploitées de manière effective et continue

COMMUNE SOLLICITÉE :

N° de l'autorisation :

Montant de la transaction :

ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM de naissance NOM d'usage.....

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le à Nationalité.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Commune.....

Adresse courriel@..... ☎.....

ENTREPRISE (si la demande est présentée au nom d'une société)

Dénomination et forme de la société.....

Numéro SIRET.....

Adresse du siège social.....

Nom et prénom du représentant légal.....

CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

N° 23 délivrée le par la Préfecture de la Creuse

SITUATION PROFESSIONNELLE

Votre situation professionnelle actuelle.....

Depuis le

- Vous êtes (*) Conducteur de taxi Indiquez le nom et l'adresse de votre employeur
.....
- Exploitant de taxi Indiquez le ou les n° et la ou les communes de rattachement
.....
- Conducteur de Petite Remise Indiquez le nom et l'adresse de votre employeur
.....
- Exploitant de Petite Remise Indiquez la ou les communes de rattachement
.....

Nombre de véhicules déjà exploités :

-Au titre des taxis :.....

-Au titre des VPR :.....

-Au titre d'une autre entreprise.....

(ambulances, transports de voyageurs, scolaires, marchandises, etc)

Nombre de salariés en fonction au jour de la demande :

dont nombre de salariés titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi :

EXPLOITATION DE L'AUTORISATION

Exploitez vous personnellement l'autorisation ? Oui Non

Si non de quelle manière ?

(À compter du 1er janvier 2017, le titulaire exploite personnellement l'autorisation de stationnement mentionnée à l'article L 3121-1 du code des transports. Toutefois, une même personne physique ou morale peut être titulaire de plusieurs autorisations de stationnement délivrées avant la promulgation de la loi du 1er octobre 2014. Dans ce cas, l'exploitation peut être assurée par des salariés ou par un locataire-gérant auquel la location de l'autorisation a été concédée dans les conditions prévues aux articles L 144-1 à L 144-13 du code de commerce)

Si le taxi est conduit par un salarié, s'agira-t-il d'une création d'emploi ? Oui Non

Avez-vous déjà acquis votre véhicule ? Oui Non

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur que les renseignements figurant sur la présente demande sont exacts et que je n'ai jamais fait l'objet d'une mesure de retrait d'autorisation de stationnement ou d'autorisation d'exploitation d'une voiture de petite remise ou d'une mesure de retrait d'un certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Fait à _____, le.....

.....

.....

Signature :

PIÈCES A JOINDRE

- photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre titre de séjour ;
- photocopie de votre permis de conduire ;
- extrait K-bis ou certificat d'immatriculation au répertoire des métiers le cas échéant.

PROPRIÉTAIRE ACTUEL DE L'AUTORISATION

A/ PERSONNE PHYSIQUE

NOM de naissance NOM d'usage.....

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le à Nationalité.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Commune.....

Adresse courriel@..... ☎.....

B/ ENTREPRISE (si l'autorisation de stationnement appartient à une société)

Dénomination et forme de la société.....

Adresse du siège social.....

Nom et prénom du représentant légal.....

Adresse courriel@..... ☎.....

- Attestation de régularité fiscale pour l'année en cours ;
- Déclarations de revenus ou avis d'imposition de 5 ou 15 années d'exploitation effective et continue (selon la modalité de délivrance de l'ADS)

PROCÉDURE D'EXAMEN DU DOSSIER

1. RÉCEPTION ET EXAMEN DU DOSSIER (en deux exemplaires)

Dossier reçu en mairie le :

Contrôle de la cessibilité de l'autorisation de stationnement (article L3121-2 du code des transports) : le maire peut demander tout justificatif de l'exploitation effective et continue de l'ADS concernée. La non exploitation effective et continue provoque la caducité d'une ADS, et donc son inaccessibilité.

SOIT :

- elle remplit 15 ans d'exploitation effective et continue s'il s'agissait initialement d'une création d'autorisation de stationnement
- elle remplit 5 ans d'exploitation effective et continue si l'autorisation de stationnement considérée a déjà fait l'objet d'une mutation
- autre, précisez (succession...).....

Cessible :

oui

non

Fait à....., le.....

Le Maire,

2. AVIS DU PRÉFET

HONORABILITÉ :

oui

non

FORMATION CONTINUE ET APTITUDE MÉDICALE :

oui

non

Favorable :

oui

non

le.....signature

3. DÉCISION DU MAIRE

Décision

Favorable

Défavorable

Numéro et lieu de stationnement

Date de délivrance de la nouvelle autorisation.....

→ Un exemplaire du dossier est à retourner à la Préfecture accompagnée de l'arrêté municipal.

Fait à....., le.....

Le Maire,

Cet arrêté doit mentionner notamment :

- la marque, le modèle et le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- l'emplacement réservé au stationnement ;

Cette transaction doit être répertoriée dans le registre public des transactions tenu en mairie (art. L3121-4 du code des transports).